



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1272.2005.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS. GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 95. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DE VÉHICULES EN CE QUI CONCERNE LA
PROTECTION DES OCCUPANTS EN CAS DE COLLISION LATÉRALE

6 JUILLET 1995

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NO 95

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique:

Lors de sa trente-et-unième session, le Comité administratif de l'Accord a adopté par vote certaines modifications rédactionnelles des textes authentiques anglais et français du Règlement No 95.

On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Le texte des modifications en question (doc.TRANS/WP.29/2005/87) peut être consulté sur le site de la Division du Transport des Nations Unies pour la Commission économique pour l'Europe à l'adresse suivante :
http://www.unece.org/trans/main/wp29wgs/wp29gen/wp29ap_nov05.html.

Le 21 décembre 2005

Attention : Services des Traité des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : missions@un.int. De telles notifications sont aussi disponible sur le site de la Collection des Traité des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.



AGREEMENT CONCERNING THE ADOPTION
OF UNIFORM TECHNICAL PRESCRIPTIONS
FOR WHEELED VEHICLES, EQUIPMENT AND
PARTS WHICH CAN BE FITTED
AND/OR BE USED ON WHEELED VEHICLES
AND THE CONDITIONS
FOR RECIPROCALrecognition OF
APPROVALS GRANTED ON THE BASIS OF
THESE PRESCRIPTIONS
DONE AT GENEVA ON 20 MARCH 1958

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES
APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES,
AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE
RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS
FAIT À GENÈVE LE 20 MARS 1958

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN
MODIFICATIONS TO REGULATION NO. 95
ANNEXED TO THE AGREEMENT

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

WHEREAS the Administrative
Committee of the above Agreement, at
its thirty-first session, adopted
certain drafting modifications to
Regulation No. 95 ("Uniform
provisions concerning the approval
of vehicles with regard to the
protection of the occupants in the
event of a lateral collision")
(TRANS/WP.29/2005/87),

HAS CAUSED the said
modifications to be effected in the
English and French texts of
Regulation No. 95.

IN WITNESS WHEREOF, I, Nicolas
Michel, Under-Secretary-General for
Legal Affairs, The Legal Counsel,
have signed this Procès-verbal.

Done at the Headquarters of the
United Nations, New York, on
21 December 2005.

PROCÈS-VERBAL RELATIF A CERTAINES
MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NO 95
ANNEXÉ A L'ACCORD

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
de l'Accord susmentionné,

ATTENDU que le Comité
administratif, lors de sa trente-et-
unième session, a adopté certaines
modifications rédactionnelles au
Règlement No 95 ("Prescriptions
uniformes relatives à l'homologation
de véhicules en ce qui concerne la
protection des occupants en cas de
collision latérale")
(TRANS/WP.29/2005/87),

A FAIT PROCÉDER auxdites
modifications dans les textes anglais
et français du Règlement No 95.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Nicolas Michel, Secrétaire général
adjoint aux affaires juridiques,
Le Conseiller juridique, avons signé
le présent procès-verbal.

Fait au Siège de l'Organisation
des Nations Unies, à New York, le
21 décembre 2005.

N. Michel

Nicolas Michel